



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-120214-01

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de CHAMBRAY-LES-TOURS Commune d'ESVRES SUR INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014
---	--

L'an deux mille quatorze, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Lucie DEGAIL, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 février 2014

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 23

Nombre de conseillers votants 26

Etaient présents :

Mme Lucie DEGAIL, Maire,

M. Jean-Yves BRASSÉ, Mme Monique TRÉCUL, Mme Marie-José DUBOËL, M. Michel HENTRY, Mme Elisabeth GOULLER, M. Jean-Yves GANGNEUX, Mme Nathalie FERNANDEZ, Adjoint,

Mme Thérèse MERCERAND, Mme Marie-Françoise HARANT, Mme Chantal BONNAVE, Mme Edith LACHUER, M. Jean-François DESTOUCHES, M. Michel CRÉPEAU, Mme Marie-France BONNEAU, M. Hervé PIOMBINI, M. François RONCE (arrivé au sujet n°3), M. Pascal LAMOTTE, Mme Sylvie QUENEAU, Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Christophe GASSOT, Mme Nathalie BERTON, M. Eric DELHOMMAIS (arrivé au sujet n°3), Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Jean-Luc GAUTIER-CHEVREUX, M. Philippe MORANCEY, Mme Anne LAVICE, M. Gilles-André JEANSON.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Jean-Luc GAUTIER-CHEVREUX	à Monsieur Michel HENTRY
Monsieur Philippe MORANCEY	à Monsieur François RONCE
Monsieur Gilles-André JEANSON	à Madame Sylvie QUENEAU

Secrétaire de séance : Madame Monique TRÉCUL

- 1) Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2014 est adopté par 22 voix pour et 1 abstention.
- 2) Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal a pris acte de l'exercice de cette délégation.
- 3) Une Information sur le transfert de compétence eau et assainissement a été présentée par Sophie DUTERTE de la CCVI.
- 4) Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens mobiliers dans le cadre de l'exercice de la compétence Accueil de Loisirs de la Commune d'Esvres-sur-Indre à la Communauté de Communes du Val de l'Indre : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 6 abstentions :

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens mobiliers entre la Commune d'Esvres-sur-Indre et la CCVI,
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition susvisé et les documents correspondants.
- 5) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 5 novembre 2013 relatif au transfert de l'équipement « piscine d'Esvres » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix pour et 7 abstentions :
- **APPROUVE** le rapport définitif de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 5 novembre 2013 relatif au transfert de l'équipement « piscine d'Esvres ».
 - **AUTORISE** Madame DEGAIL, Maire, à signer les documents se rapportant à la présente délibération.
- 6) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 5 novembre 2013 relatif au transfert de la compétence lecture publique : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **APPROUVE** le rapport définitif de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 5 novembre 2013 relatif au transfert de la compétence lecture publique.
 - **AUTORISE** Madame DEGAIL, Maire, à signer les documents se rapportant à la présente délibération.
- 7) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 5 novembre 2013 relatif au transfert du cinéma « Le Générique » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **APPROUVE** le rapport définitif de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 5 novembre 2013 relatif au transfert du cinéma « Le Générique ».
 - **AUTORISE** Madame DEGAIL, Maire, à signer les documents se rapportant à la présente délibération.
- 8) Opération de déclassement de la RD 85 correspondant aux rues Chanoine Noël Carlotti et de la Haute Cour : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions :
- **DÉCIDE** de solliciter le Conseil Général d'Indre-et-Loire afin de prononcer le déclassement de la voirie départementale vers le domaine public routier communal.
 - **AUTORISE** le Maire à signer les documents correspondants.
- 9) Dénomination de voies et rues : route de Véretz : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **DÉCIDE** de dénommer la rue suivante :
 - **Route de Véretz** : Accès par l'Allée de Dion Bouton en prolongement de la RD 85 jusqu'à la limite communale de Véretz.
 - **AUTORISE** Madame le Maire à adresser une ampliation de la présente délibération pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts fonciers de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la poste, ERDF ... et de prévenir les administrés concernés.
- 10) Approbation du projet de Zone Agricole Protégée : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 7 abstentions :
- **APPROUVE** le projet de création de la ZAP tel que le périmètre a été défini dans le rapport de présentation.
 - **PRECISE** que la présente délibération et le rapport annexé sont transmis à Monsieur le Préfet qui les soumettra aux organismes obligatoires visés à l'article R 112-1-6 du Code Rural et de la pêche maritime.
 - **PRECISE** qu'une fois créée, la ZAP sera annexée au PLU en tant que servitude d'utilité publique.
- 11) Modification de la délibération relative au retrait du Syndicat de l'Echandon : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **EMET** un avis favorable au retrait de la Commune d'Esvres-sur-Indre du Syndicat mixte de l'Echandon pour la compétence assainissement collectif.
- 12) Rétrocession pour l'euro symbolique à la Commune d'Esvres-sur-Indre de trois parcelles de terrain appartenant au Syndicat de l'Echandon : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **ACCEPTE** la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles suivantes :
 - Parcs de Montbazou : section B, numéro 589, pour une contenance de vingt-cinq ares quinze centiares (25a 15 ca)

- Parcs de Montbazon : section B, numéro 591, pour une contenance de treize ares trente-sept centiares (13a 37ca).
 - Lieu-dit Prieuré de Vontes : section G numéro 1183, pour une contenance de dix ares quatre-vingt-dix-sept centiares (10a 97ca).
- **DIT** que les actes afférents à cette rétrocession seront supportés par la Commune d’Esvres-sur-Indre ainsi que les frais d’hypothèque.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes correspondants et à faire procéder à l’enregistrement des écritures nécessaires.
- 13) Elections municipales des 23 et 30 mars 2014 : création de 7 postes d’adjoints administratifs de 2^{ème} classe contractuels pour assurer la mise sous enveloppe de la propagande électorale : Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :
- la création de 7 postes d’adjoints administratifs de 2^{ème} classe contractuels (emploi occasionnel) pour assurer la mise sous enveloppe des documents de propagande électorale en application de l’article L.241 du Code Electoral,
 - les adjoints administratifs exerceront leurs fonctions au mois de mars 2014 et seront rémunérés sur la base de l’échelle III, au 1^{er} échelon, au prorata des heures réellement effectuées et qui ne pourront excéder 10 heures par agent et par tour de scrutin,
 - dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget unique.
- 14) Ressources Humaines : modification du temps de travail d’un emploi à temps non complet : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :
- **DECIDE** la création d’un poste d’Adjoint technique territorial 2^{ème} classe à 16/35^{ème}, à compter du 1^{er} mars 2014,
 - **DECIDE** la suppression concomitante d’un poste d’Adjoint technique territorial 2^{ème} classe à 28,5/35^{ème},
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
 - **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- 15) Ressources Humaines : création d’un poste dans le cadre du dispositif des emplois d’avenir : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :
- **DECIDE** la création d’un emploi d’avenir, à compter du 1^{er} mars 2014, dans les conditions suivantes :
 - o Fonctions : ATSEM, entretien des locaux scolaires, entretien de bâtiments communaux, surveillance ou service au restaurant scolaire ; à partir de septembre 2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les missions confiées pourraient être modifiées, tout en restant dans les domaines scolaire ou périscolaire.
 - o Durée du contrat : 36 mois
 - o Temps de travail hebdomadaire : 35 heures, annualisées
 - o Rémunération : SMIC
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
 - **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- 16) Autorisation de programme et crédits de paiement n°8 du budget général pour l’opération n°386 – Réhabilitation de la Maison des Jeunes : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 6 abstentions :
- **DECIDE** d’instruire l’autorisation de programme et crédits de paiement de l’opération n°386 – Réhabilitation de la Maison des Jeunes ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme				Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	Réalisé 2013	Reste à réaliser 2014	articles	Libellé	Montant
8	386	Maison des Jeunes	305 241,00	2 919,10	302 321,90	2313	Constructions	305 241,00
								-
		DEPENSES	305 241,00	2 919,10	302 321,90			305 241,00
						1346	PVR	-
						1641	EMPRUNT	-
						021	AUTOFINANCEMENT	305 241,00
		RECETTES	305 241,00	0,00	0,00			305 241,00

17) Autorisation de programme et crédits de paiement n°9 du budget général pour l'opération n°387 – Aménagement de l'Allée de Beaulieu : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instruire l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°387 – Allée de Beaulieu ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme				Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	Réalisé 2013	Reste à réaliser 2014	articles	Libellé	Montant
9	387	Allée de Beaulieu	312 000,00	12 145,00	299 855,00	2315	Installations, matériel et outillage techniques	312 000,00
		DEPENSES	312 000,00	12 145,00	299 855,00			312 000,00
						1346	PVR	-
						1641	EMPRUNT	-
						021	AUTOFINANCEMENT	312 000,00
		RECETTES	312 000,00	0,00	0,00			312 000,00

18) Autorisation budgétaire spéciale : Madame le Maire propose à l'assemblée de voter le montant et l'affectation des crédits ci-après, dans l'attente de l'adoption du budget unique 2014. Ces crédits seront financés dans le Budget Primitif 2014 par le biais du virement de section.

N° d'opération et libellé	Chapitre	Fonct.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Opération non individualisée	20	020	2051	concessions et droits similaires	2 600,00	
	21	251	21318	Autres bâtiments publics	15 000,00	
	21	822	21534	Réseaux d'électrification	12 090,00	
	21	411	21538	Autres réseaux	20 000,00	
	21	822	21538	Autres réseaux	3 450,00	
	21	020	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	17 200,00	
	21	020	2188	Autres immobilisations	5 000,00	
Autofinancement						75 340,00
TOTAL					75 340,00	75 340,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 6 abstentions :

- **VOTE** l'autorisation budgétaire spéciale ci-dessus présentée.

ESVRES-SUR-INDRE, le 17 février 2014

Lucie DEGAIL

Maire